

Image not found or type unknown



Comment payer l'impôt sur les sociétés ?

Fiche pratique publié le 29/09/2014, vu 461 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'impôt sur les sociétés est un impôt payable par voie d'acomptes. Il doit obligatoirement être acquitté par voie électronique.

Au cours de chacun de vos exercices, vous devez verser 4 acomptes payables au plus tard les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre de chaque année.

[**Voir le détail**](#)